

8

Gratuité : aller plus loin

- > La scolarité à l'École publique coûte cher dans notre pays.
- > Pour une redéfinition de la répartition des charges entre l'État et les collectivités territoriales.



Bien que le principe de gratuité de l'École soit affirmé dans la Constitution, la scolarité à l'École publique coûte cher dans

notre pays. Voyages scolaires, restauration, internat, fournitures scolaires, manuels scolaires, matériel sportif, scientifique ou professionnel... Rien de cela n'est pris en compte dans l'attribution des bourses scolaires, qui restent d'un montant dérisoire bien que complétées avec parcimonie notamment par les

collectivités locales. Il incombe à l'État de veiller à une réelle gratuité de l'enseignement. L'illisibilité de la répartition de certaines charges entre État et

collectivités a fait dériver les coûts pour les familles et remis en cause la gratuité. Les familles se retrouvent ainsi à financer des manuels scolaires ou le transport, pourtant strictement indispensables à la scolarisation. La FCPE demande donc une redéfinition de la répartition des charges entre l'État et les collectivités territoriales. En outre, les coûts à la charge des familles sont extrêmement variables selon le lieu où elles vivent, créant ainsi de profondes inégalités territoriales. Ainsi, en primaire, la dotation par élèves varie de 1 à 10 selon les communes. Certaines ne fournissent même pas tous les livres scolaires, là où d'autres donnent tout. Au lycée, le fait que l'État ne

remplisse pas son rôle fait que les parents ressentent les effets de politiques régionales extrêmement variables en matière de financement des manuels scolaires et d'équipement des lycéens professionnels.

Le système de péréquation existant ne permet pas de rééquilibrer ces disparités.

L'État doit garantir

- > **La gratuité de l'École**, ce qui englobe le matériel pédagogique (fournitures, livres et équipement) et le transport, avec une péréquation des moyens pour garantir l'égalité sur tout le territoire.
- > **Des tarifs dégressifs selon un barème national**, fondés sur les ressources réelles des familles, pour les services périscolaires, la restauration, la garderie, afin d'en assurer l'accès à tous dès lors qu'ils ne sont pas gratuits.
- > **Des bourses nationales**, calculées selon les revenus des parents, pour l'accès à des services privés (déplacements, librairies, services culturels, activités sportives, etc.), nécessaires pour combler les différences d'origine "sociale" et ainsi faire réussir tous les élèves.
- > **Le droit aux vacances et aux loisirs** pour tous les enfants et jeunes, à travers une loi favorisant les loisirs éducatifs et collectifs.

Il incombe à l'État de veiller à une réelle gratuité de l'enseignement.